

## Positions

### À la veille de la session d'hiver 2023 des Chambres fédérales

#### 09.528 (CE/CN) Pa. Iv. Financement moniste des prestations de soins

**OUI à cette initiative parlementaire.** scienceindustries soutient un financement uniforme des prestations de santé hospitalières et ambulatoires. Le souhait des cantons de voir l'intégration des prestations de soins devenir obligatoire est compréhensible. La condition préalable à cette intégration est toutefois la transparence des coûts pour les soins couverts par l'assurance de base. D'une manière générale, il convient également de saluer une évaluation du financement uniforme des prestations (voir Mo. 22.3372).

#### 23.061 (CN) Révision LDEP (Financement transitoire et consentement)

**OUI à la révision.** Pour que le financement des communautés de référence puisse s'effectuer en temps utile, scienceindustries salue l'idée de concentrer le financement transitoire sur celles-ci. La simplification du consentement des patients est un pas important vers la numérisation du système de santé suisse.

#### 22.321 (CE) Iv. ct. Pour une indexation des primes d'assurance aux coûts de la santé

**NON à cette initiative cantonale.** Le système suisse de l'assurance maladie prévoit le libre choix de l'assureur pour les primes individuelles se rapportant à des prestations et des régions de primes définies par la loi. Les primes doivent couvrir les coûts au sein de ces collectivités. Partant, la moyenne nationale des coûts de la santé sur laquelle se base l'initiative n'est pas un facteur valable pour un calcul de primes fiable du point de vue actuariel ; elle conduit dès lors à des distorsions injustes.

#### 23.3981 (CE) Mo. Assurance-maladie. Mettre fin au système antisocial de la prime par tête

**NON à cette motion.** Le système actuel des primes individuelles, associé à une réduction ciblée des primes, garantit une prise en charge solidaire et équitable des coûts. Par contre, des primes liées au revenu pénalisent injustement le travail, une fois de plus, et encouragent la consommation de prestations, alors que le système d'assurance-maladie actuel fait également appel à la responsabilité individuelle dans le recours aux prestations.

#### 23.050 (CN) Loi sur les allocations familiales. Modification (Introduction d'une compensation intégrale des charges)

**NON à la compensation intégrale des charges.** scienceindustries s'oppose à une compensation intégrale des charges, car cela correspond à une intervention excessive dans les systèmes cantonaux, qui ont leurs spécificités et leurs besoins respectifs. Il convient plutôt de suivre la majorité de la

CSSS-N et de laisser aux cantons une certaine marge de manœuvre en prévoyant une compensation partielle des charges.

#### 23.3224 (CE) Mo. Réforme institutionnelle de la Commission de la concurrence

**OUI à cette motion.** Les procédures administratives actuelles comportent des défauts qu'il convient d'éliminer. Il y a lieu, en particulier, de séparer systématiquement les niveaux de décision et d'enquête. En cas d'acceptation de la motion, les travaux de la commission d'experts pourraient déboucher sur un projet concret du Conseil fédéral.

#### 22.061 (CN) Loi sur le CO<sub>2</sub> pour la période postérieure à 2024. Révision

**OUI à cette révision.** L'industrie chimique et pharmaceutique reconnaît dans l'objectif zéro net en 2050 une orientation d'importance fondamentale et milite pour une protection du climat proactive et efficace : les instruments qui ont fait leurs preuves (p. ex. le système des conventions d'objectifs et les réglementations du commerce des émissions) doivent être maintenus. L'association scienceindustries voit néanmoins d'un œil critique la limitation des conventions d'objectifs fixée à 2040.

#### 23.051 (CN). Loi sur l'énergie. Modification (projet de loi pour l'accélération des procédures)

**OUI à l'accélération.** Dans l'ensemble, le modèle offre de bons leviers pour accélérer le processus en faveur des énergies renouvelables. La nouvelle procédure d'approbation cantonale des plans et la limitation des possibilités de recours à deux instances devraient sensiblement accélérer les autorisations.

#### 20.433 (CE) Iv. pa. Développer l'économie circulaire en Suisse

**OUI à cette initiative parlementaire,** qui donne un élan important, dans l'ensemble, vers plus d'économie circulaire. L'initiative personnelle des entreprises se trouvera encouragée et la valorisation des matériaux renforcée, deux progrès qui permettront une utilisation plus efficace des ressources. Il s'agit toutefois de garantir à la fois la viabilité économique et la faisabilité technique à toutes les étapes de la cascade de valorisation.

#### 22.085 (CE) Loi sur la protection de l'environnement. Modification

**OUI à la modification.** Les adaptations concernant le domaine du bruit doivent être soutenues par principe. Lors d'un changement d'affectation à proximité de zones industrielles, assurer une bonne coordination entre l'aménagement du territoire et la prévention des nuisances est très important. L'accélération du traitement des sites contaminés est également une bonne chose. Une fois effectuée, l'évaluation devrait toutefois garantir la sécurité de

la planification ; par ailleurs, les coûts éventuels occasionnés par des modifications ultérieures (c'est-à-dire une nouvelle évaluation en tant que site pollué) devraient être supportés par la collectivité.

#### **23.4152 (CE) Po. Pour le maintien en service des centrales nucléaires existantes**

**OUI à ce postulat.** Les centrales nucléaires existantes sont indispensables à la sécurité de notre approvisionnement. Il faut donc éviter toute mise hors service prématurée et inutile de ces installations. Parallèlement, les conditions d'une exploitation à long terme doivent être définies. Il est souhaitable, et même urgent, de fournir un rapport réunissant les données de base à cet effet et présentant les conditions-cadres réglementaires et financières d'une exploitation à long terme.

#### **23.4062 (CE) Po. Aider les PME suisses à appliquer les directives ESG**

**OUI au postulat.** Une analyse des éventuels impacts directs et indirects des nouvelles directives européennes et internationales dans le domaine ESG (environnemental, social et gouvernance) sur les PME suisses, ainsi qu'une discussion sur les meilleures pratiques internationales, constitueraient une première étape importante pour faciliter l'aménagement de conditions-cadres appropriées dans notre pays.

#### **22.067 (CN) Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration. Admission facilitée pour les étrangers titulaires d'un diplôme d'une haute école suisse**

**OUI à la facilitation de l'accès au marché du travail pour les étudiants des pays tiers.** La Suisse investit près de 200 millions de francs par an dans la formation de ces spécialistes. Les ressortissants de pays tiers doivent être exemptés de contingentement si l'activité lucrative qu'ils exercent présente un intérêt scientifique ou économique élevé.

#### **22.078 (CE) Loi sur les brevets. Modification**

**OUI à cette révision,** qui rend le système suisse des brevets plus attractif en comparaison internationale et renforce notre souveraineté en la matière. scienceindustries soutient les adaptations de la commission ad hoc CSEC-E.

#### **23.3585 (CN) Mo. Modification de la loi sur le matériel de guerre**

**OUI à cette motion.** La dérogation proposée va dans le bon sens. Elle constitue un premier pas utile, même si elle ne suffira pas à rétablir la confiance perdue dans l'industrie. Il faut, à l'avenir, instituer des règles claires, compréhensibles et fiables à l'intention des clients étrangers.

#### **23.035 (CN) Protection des investissements. Accord avec l'Indonésie**

**OUI à cet accord.** L'Indonésie est l'un des principaux pays de destination des investissements directs suisses en Asie. L'accord encourage et protège les investissements suisses contre les risques politiques dans ce pays.

#### **23.4321 (CN) Mo. Modernisation des relations économiques entre la Suisse et la République de Corée**

**OUI à la motion.** scienceindustries estime judicieux de réexaminer les accords de libre-échange entrés en vigueur depuis longtemps afin de les adapter aux réalités actuelles.

#### **22.021 (CE) Introduction d'une procédure simplifiée de destruction de petits envois dans le droit de la propriété intellectuelle. Loi fédérale**

**OUI à cette simplification.** La protection des droits de propriété intellectuelle est une priorité majeure pour scienceindustries, qui salue dès lors la procédure proposée. Elle permet de décharger l'administration et les entreprises et de mieux cibler les contrôles. Les contrefaçons infligent des dommages économiques à nos industries et augmentent les risques pour la santé des patients.

#### **23.056 (CE) Garanties fédérales liées aux prêts pour réserves obligatoires 2025 – 2034. Crédit d'engagement**

**OUI au relèvement des garanties de prêts pour les réserves obligatoires.** L'extension possible des réserves obligatoires, qui couvrent les domaines de l'alimentation, de l'énergie et des produits thérapeutiques, améliore la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Pour faciliter le financement des réserves obligatoires, la Confédération accorde aux entreprises soumises à l'obligation de stockage des garanties sur les prêts bancaires correspondants.

scienceindustries est l'association économique suisse du secteur chimie, pharma, sciences de la vie. Nos quelque 250 entreprises membres constituent la principale industrie exportatrice de notre pays, avec environ 50% de la totalité des ventes suisses à l'étranger. Elles contribuent aussi pour près de 40% aux dépenses de recherche privées de la Suisse entière.

Vos contacts à scienceindustries:  
Stephan Mumenthaler, directeur  
Tél. 044 368 17 20  
stephan.mumenthaler@scienceindustries.ch

Pia Guggenbühl, responsable Public Affairs et Communication  
Tél. 044 368 17 44  
pia.guggenbuehl@scienceindustries.ch